

LIVRET D'ACCUEIL

RENTREE DE JANVIER 2026

CURSUS INITIAL



IFAS DOMEA
66 Chemin de la Chapelle
78470 Saint Rémy-Lès-Chevreuse
Téléphone : 01 30 47 02 63
Mail : eas.domea@emeis.com
Site internet : <https://www.ifas-domea.fr/>



SOMMAIRE

1. Définition du métier d'aide-soignant(e).....	Page 3
2. Organisation de la formation	
<i>Méthodes et moyens pédagogiques.....</i>	<i>Page 4</i>
<i>Appréciation des résultats de l'action de formation.....</i>	<i>Page 5</i>
<i>Evaluation de la qualité de l'action de formation</i>	
<i>Suivi de l'exécution de l'action de formation</i>	
3. Modalités d'organisation de la sélection.....	Page 6
<i>Sélection des candidats</i>	
<i>Liste des documents à fournir</i>	
<i>Modalités d'admission.....</i>	<i>Page 7</i>
<i>Résultats</i>	
4. Les attendus pour la sélection des candidats.....	Page 8
5. Calendrier.....	Page 9
6. Nombre de places ouvertes à la sélection	
7. Tarifs de la formation	
<i>Financement de la formation</i>	
8. Description des locaux et matériels.....	Page 11
<i>Accessibilité des personnes en situation de handicap</i>	
9. Projet pédagogique	
10. Accéder à Doméa.....	Page 12

Annexes

Annexe I. Programme de formation aide-soignante 2026

1. Définition du métier d'aide-soignant(e)

Le métier d'aide-soignant(e) propose des activités et des environnements de travail très diversifiés. En tant que professionnel(le) de santé, l'aide-soignant(e) est habilité(e) à

dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier(e), en collaboration avec lui/elle et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Les soins dispensés sont adaptés à l'évolution de l'état clinique et visent à identifier les situations à risque.

L'aide-soignante(e) travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales privées ou publiques, notamment dans le cadre d'une hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en établissement, dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne ou en hospitalisation à domicile.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Par la formation continue, l'aide-soignant(e) peut se spécialiser dans certains domaines (assistant(e) de soins en gériatrie, agent de stérilisation, hémodialyse, agent de chambre mortuaire...), ou d'autres métiers paramédicaux accessibles par une passerelle (formation modulaire) comme auxiliaire de puériculture (validation de 2 modules de formation à effectuer) ou par le biais d'un concours comme infirmier(e). Depuis Juillet 2023, les aides-soignant(e)s expérimenté(e)s avec une expérience professionnelle d'au moins 3 ans à temps complet dans les 5 dernières années ayant suivi un parcours spécifique de formation peuvent intégrer la 2^e année de formation en soins infirmiers (Arrêté du 3 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier).

Il/elle peut accéder à d'autres métiers sociaux ou paramédicaux, sous conditions, tels que laborantin d'analyses médicales, assistant(e) dentaire, accompagnant éducatif et social, moniteur-éducateur, assistant(e) familial(e) ou intervenant en institut de formation d'aides-soignantes(e)s.

2. Organisation de la formation¹ (Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, modifié par Arrêté du 9 juin 2023)

Le cursus partiel s'adresse aux personnes pouvant bénéficier d'allègement, de dispense ou d'équivalence d'enseignement :

-redoublants,

-post jury -V.A.E.,

-titulaires du : -Diplôme d'Etat : -d'auxiliaire de vie sociale (D.E.A.V.S.)

-d'ambulancier (D.E.A.)

-d'auxiliaire de puériculture (D.E.A.P.)

-d'aide-médocpsychologique (D.E.A.M.P.) ou du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-médocpsychologique (C.A.F.A.M.P.)

-d'accompagnant éducatif et social (D.E.A.E.S.)

-de la mention complémentaire aide à domicile (M.C.A.D.)

ou du certificat d'aptitude aux fonction d'aide à domicile (C.A.F.A.D.)

-titre professionnel : -d'assistante de vie aux familles (T.P.A.D.V.F.)

-d'agent de service médico-social (T.P.A.S.M.S.)

-bac professionnel A.S.S.P. et S.A.P.A.T.

-diplôme d'assistant de régulation médicale (A.R.M.)

¹Annexe I : Programme de formation 2026

La formation alterne des périodes d'enseignements théoriques et pratiques, ainsi que des stages. En cursus partiel, elle s'effectue par modules de formation selon le titre ou le diplôme que le candidat possède, le calendrier de formation est donc individualisé.

Les stages sont réalisés en secteur hospitalier, en services de soins de suite et réadaptation, en structures d'accueil pour personnes dépendantes ou à domicile.

La formation est reconnue au niveau 4 du registre national des certifications professionnelles (RNCP)² et conduit au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e)³.

Méthodes et moyens pédagogiques

Les méthodes et moyens pédagogiques utilisés sont les cours magistraux (power point, textes à trous, schémas, planches anatomiques, tronc anatomique en pièces détachables, squelette complet sur roulettes, supports papier des cours), travaux de groupes, études de cas concrets, travaux pratiques, tables rondes, supports vidéos, recherches documentaires, sortie pédagogique, analyse de pratique, pédagogie inversée.

Les cours sont essentiellement organisés à Doméa. Seule la formation Gestes et soins d'urgence (G.S.U.) Niveau 2 est confiée au C.E.S.U. de Versailles sur 3 jours.

Les enseignements peuvent être délivrés en distanciel via l'application « Zoom » dans la limite de 70% de la durée totale de la formation théorique.

Doméa utilise la plateforme d'enseignement et d'apprentissage en ligne « Moodle » permettant aux apprenants d'avoir accès à une banque de ressources (supports d'enseignements, documents, vidéos et liens internet).

L'accompagnement des apprenants s'appuie sur trois modalités d'intervention :

- un Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) de 35 heures, réalisé dans les 3 premiers mois de la formation.
- Un Suivi Pédagogique Individualisé (SPI) de 7 heures réparties tout au long de la formation.
- De Travaux Personnels Guidés (TPG) de 35 heures réparties au sein des différents modules.

L'équipe pédagogique est composée de :

-formatrices permanentes infirmières Diplômées d'Etat et aide-soignante ayant les compétences professionnelles en rapport avec le domaine de connaissances qu'exige la formation aide-soignante et les capacités à transmettre leurs savoirs.

-Professionnels ayant une expertise dans le domaine de la formation aide-soignante :

- neuropsychologue,
- sophrologue,
- ancienne infirmière surveillante en orthopédie,
- infirmiers coordinateurs des prélèvements d'organes du C.H. de Versailles A.Mignot,
- société Johnson-Diversey,
- responsable qualité régional,
- infirmière titulaire d'un Diplôme Universitaire d'Hygiène Hospitalière,
- sage-femme,
- éducatrice de santé,
- formatrice en français professionnel,
- cadre de santé formatrice pour l'analyse de pratiques professionnelles,
- aide-soignante pour les travaux pratiques autour des soins d'hygiène,
- Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences (C.E.S.U.) de Versailles.

²RNCP 40692 – Date d'échéance de l'enregistrement : 01/09/2026

³Organisme certificateur : Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)

Appréciation des résultats de l'action de formation

Tout au long de sa formation, l'apprenant est soumis à des évaluations⁴ (évaluations théoriques, mises en situation pratiques simulées à Doméa et évaluations des compétences en milieu professionnel) permettant de contrôler l'acquisition des savoirs au regard des objectifs de formation.

Pour chaque module, l'apprenant ne remplissant pas les conditions de validation bénéficie d'un rattrapage organisé avant la fin de la formation.

Au sein d'un même bloc de compétences, les notes des modules se compensent entre elles (pour les notes supérieures ou égale à 8/20).

L'apprenant n'ayant pas validé l'ensemble des blocs de compétences à l'issue de la/des sessions de rattrapage est autorisé(e) à redoubler 1 fois.

A l'issue de la formation, Doméa présente au jury final les apprenants ayant validé les modules et les compétences liés à l'exercice de la profession d'aide-soignant(e) et n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absence justifié, non rattrapé, sur l'ensemble de la formation.

A l'issue de la promulgation par la D.R.I.E.E.T.S. de la liste des diplômés, une attestation de réussite est remise à l'apprenant par Doméa.

Pour information : Résultats obtenus à Doméa en 2024 pour le cursus partiel :

Taux de réussite globale (D.E.A.S.)	Taux de réussite / module	Taux d'employabilité
87.5%	Module 4 et Module 9 : 80% Modules 1, 2, 5 ,6 ,7 ,8 ,10 : 100%	70%

Evaluation de la qualité de l'action de formation

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité et dans le cadre de la certification Qualiopi, une évaluation de la satisfaction des apprenants est réalisée à l'issue de chaque module, en fin d'année et 3 mois après la fin de formation, par le biais d'un questionnaire à renseigner.

L'analyse de la satisfaction des enseignements et de la qualité des lieux de stage permet à l'équipe pédagogique d'évaluer et d'analyser la mise en œuvre du dispositif de formation, ainsi que les résultats obtenus et de réajuster si besoin son action de formation.

Doméa évalue annuellement la satisfaction de ses partenaires (terrains de stage, CFA-ADAFORSS, prestataires externes, formateurs, organismes financeurs/commanditaires) par le biais de questionnaires également à renseigner.

Suivi de l'exécution de l'action de formation

Il est organisé à l'aide de feuilles de présence émargées par les apprenants et les formatrices ou les intervenants extérieurs par demi-journée de formation.

En parallèle, une attestation de présence mensuelle en cours et/ou en stage récapitulant également les absences est signée par l'apprenant et la directrice.

3. Modalités d'organisation de la sélection *(Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant)*

Les conditions de diplôme requises pour se présenter sont détaillées au point 2.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

⁴Annexe I : Programme de formation 2026

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière (A.S.H.Q.) et les agents de service :

-justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes;

-ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

La sélection des A.S.H.Q et des agents de service pour un départ en formation est réalisée par l'employeur sur la base des attendus et critères nationaux (cf point 4).

La sélection des candidats est effectuée par un jury composé d'1 aide-soignant(e) en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'1 an et d'1 formatrice/formateur infirmier(e) ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

Elle s'organise sur la base d'un dossier et d'un entretien individuel destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

L'entretien d'une durée de 15 à 20 minutes permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation sur 20 points.

Le dossier d'inscription peut être : -retiré à Doméa,

-adressé sur demande du candidat par mail,

-téléchargeable sur le site internet de Doméa : <https://www.ifas-domea.fr/>

Les candidats peuvent s'inscrire dans plusieurs instituts.

L'autorisation d'inscription est valable pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Liste des documents à fournir

- Une pièce d'identité ;
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Un curriculum vitae ;
- Un document manuscrit, de 2 pages maximum, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document permet d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale ;
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- La fiche d'inscription dûment remplie en lettres majuscules

- 2 enveloppes autocollantes ½ format TIMBREES au tarif en vigueur, au Nom, Prénom et adresse du candidat.

→ Le candidat classe chaque pièce de son dossier de sélection dans l'ordre ci-dessus.

Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

LE DOSSIER COMPLET EST A FAIRE PARVENIR :

PAR COURRIER, EN MAIN PROPRE (sur rendez-vous) OU PAR MAIL

POUR LE : 03/10/2025 – DELAI DE RIGUEUR (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

Modalités d'admission

Obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à l'issue de l'étude du dossier et de l'entretien oral.

Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont affichés à Doméa et sur son site internet.

Le classement des candidats s'effectue par ordre alphabétique pour la liste principale et par ordre de mérite pour la liste complémentaire.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats (mail ou voie postale).

Il n'y a pas de communication des résultats par téléphone.

A compter de la date de communication des résultats par Doméa, les candidats admis sur la liste principale disposent d'un délai de 7 jours ouvrés pour confirmer par écrit leur inscription.

Au-delà de ce délai, leur place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire. Les candidats classés en liste complémentaire seront sollicités au fur et à mesure des désistements sur liste principale.

Ceux non admis à l'issue de la phase de sélection pourront, sur demande écrite, être admis après épuisement de la liste complémentaire à la rentrée suivante, sous réserve des places disponibles autorisées. A compter de la date de confirmation d'admission par Doméa, les candidats disposent d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider leur inscription.

Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit.

La directrice de Doméa peut accorder, pour une durée qu'elle détermine et dans la limite cumulée de 2 ans, un report pour l'entrée en scolarité :

*Soit de droit, en cas de : -congé pour cause de maternité,

-de rejet : -du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale,

-d'une demande de congé formation,

-d'une demande de mise en disponibilité,

-garde d'un enfant de moins de 4 ans.

*Soit de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins 3 mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

L'admission définitive est subordonnée à la production :

-au plus tard le jour de la rentrée d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé A.R.S. attestant d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession aide-soignante.

-Avant la date d'entrée au premier stage : d'un certificat médical attestant des obligations d'immunisation et de vaccination.

4. Les attendus pour la sélection des candidats

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	-Aptitude à : -faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit ; - entrer en relation avec une personne et à communiquer, - collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	-Maîtrise du français et du langage écrit et oral, -Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	-Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables ; -Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

5. Calendrier

Le calendrier est commun pour la région IDF.

Dates d'inscription : du 07/07 au 03/10/2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Communication des résultats : 18/11/2025 à 10h

Date limite de confirmation de l'inscription par le candidat : 27/11/2025 (cachet de la poste faisant foi)

Rentrée : 05/01/2026

6. Nombre de places ouvertes à la sélection

20 places dont 4 places réservées aux agents de service hospitalier qualifiés (A.S.H.Q.) et aux agents de service.

7. Tarifs de la formation

Cursus initial : 6 498.80 euros TTC

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats.

Financement de la formation possible via :

- mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) : attention celui-ci doit être mobilisé au plus tard le 30/11/2025,
- France Travail,
- l'employeur,
- Transition Pro Île-De-France,
- l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (A.N.F.H.),
- l'Opérateur de Compétences (O.P.C.O.),
- le conseil départemental,
- LADOM (pour les DOM-TOM),
- Apport personnel.

8. Description des locaux et matériels

L'I.F.A.S. Doméa est agréé par l'arrêté préfectoral n° 2021-26 du 08/02/2021. Il est référencé dans Datadock depuis le 29 mai 2017 et certifié Qualiopi depuis le 28 octobre 2021 pour ses actions de formation aide-soignante.

Il dispose :

- d'1 salle de cours et 1 salle de cours/pratiques équipées chacune d'1 tableau et d'1 ordinateur avec connexion internet;
- de 2 salles de pause équipées d'1 réfrigérateur, micro-ondes, de fauteuils, d'1 table basse, de tabourets hauts et 1 table haute, d'1 armoire et d'un mange debout;
- de 2 armoires de matériel de pratique, d'1 armoire « bibliothèque »,
- de 2 vidéoprojecteurs, de 5 ordinateurs portables,
- d'1 squelette sur roulettes, de planches anatomiques, d'1 tronc en pièces détachables,
- de 2 lits médicalisés électriques, 1 chevet, 2 adaptables,
- d'1 fauteuil roulant, d'1 déambulateur, d'1 planche et d'1 disque de transfert, de 2 draps de glisse,
- de 2 guéridons, d'1 chariot de ménage,
- d'1 pied à perfusion sur roulettes,
- de 2 dynamap,
- de 2 mannequins (pratique de simulation en santé).

Les apprenants ont la possibilité de consulter sur place ou d'emprunter des ouvrages et périodiques de l'armoire bibliothèque de Doméa et de prendre leur repas personnel dans une des 2 salles de pause.

Les apprenants souhaitant être hébergés à proximité de Doméa, peuvent bénéficier des services hôteliers à moins de 4 kms.

Accessibilité des personnes en situation de handicap

L'école Doméa est de plain pieds et permet l'accès d'un public à mobilité réduite.

Pour les candidat(e)s en situation de handicap, Doméa travaille en partenariat avec la référente handicap du C.F.A.-A.D.A.F.O.R.S.S. (Centre de Formation d'Apprentis) situé à Levallois-Perret (92).

Avec l'aide également de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (M.D.P.H.) des Yvelines, l'A.R.S., le Conseil Régional d'Ile-De-France, l'Association de Gestion du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées (A.G.E.F.I.P.H.) et la

Commission pour les Droits et l'Autonomie des Personnes handicapées (C.D.A.P.H.), Doméa peut vous accompagner dans votre projet de formation et tout au long de celle-ci. Tout(e) candidat(e) en situation de handicap est invité(e) à se rapprocher de la référente handicap à Doméa qui est la directrice.

9. Projet pédagogique

Valeurs pédagogiques de Doméa : les valeurs sous tendant le projet pédagogique de Doméa sont celles partagées par l'ensemble de l'équipe : l'écoute, la communication, le respect, le prendre soin, l'acquisition de compétences et d'une posture professionnelle.

Démarche pédagogique : l'équipe pédagogique s'appuie sur les choix suivants :

- Considérer l'apprenant comme un adulte responsable, acteur de sa formation et capable d'évoluer et de s'impliquer tout au long de celle-ci.
- Développer la confiance de l'apprenant en sa propre capacité.
- Faciliter sa démarche de construction identitaire.
- L'aider à s'approprier les moyens pédagogiques mis à sa disposition afin de développer ses compétences.
- L'accompagner individuellement et dans un fonctionnement de groupe.
- Evaluer l'atteinte des objectifs.
- Guider l'apprenant dans son auto-évaluation.

L'équipe pédagogique doit amener l'apprenant à :

- Identifier les besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes et y répondre de manière adaptée et efficace dans le domaine préventif, curatif et de réadaptation.
- Assurer des soins d'hygiène et de confort efficaces, sécurisés, adaptés et de qualité.
- Faire preuve de capacité d'adaptation et de professionnalisme face aux situations de changement, aux spécificités des lieux d'exercice et aux particularités des patients.
- Acquérir des connaissances dans les domaines du savoir, savoir-faire, savoir être et les réactualiser.
- Repérer et comprendre le rôle de chaque professionnel au sein d'une équipe.
- Transmettre les informations et collaborer avec les professionnels de santé.
- Adapter son mode de communication à la personne, développer une écoute active et échanger dans le respect et la tolérance.

L'apprenant doit être capable d'exercer :

Son savoir : il possède des connaissances théoriques et pratiques qu'il met en application. Il développe une réflexion à partir des connaissances qui lui sont enseignées en cours et en stage.

Son savoir-faire : il élabore un raisonnement clinique qui lui permet de définir des actions adaptées à la personne soignée. Il accompagne la personne en tenant compte de ses besoins, son autonomie et de ses habitudes de vie.

Son savoir être : il mobilise ses aptitudes pour développer des capacités à la relation d'aide. Il est garant de la sécurité et de l'efficacité des soins. Il interroge sa pratique et se remet en question au sein d'une équipe pluri professionnelle.

A l'issue de sa formation, l'apprenant doit être capable :

- de participer à l'accueil de la personne soignée et de son entourage,
- de situer son action au sein d'une équipe de travail,
- d'identifier les besoins physiologiques, physiques et psychologiques de la personne soignée aux différentes étapes de sa vie,
- d'exécuter des soins en collaboration avec l'infirmière,
- d'organiser et d'animer des activités,

- de favoriser dans la mesure du possible la participation de la personne soignée dans ses soins,
- de transmettre les connaissances liées à sa fonction et de participer à des actions de formation.

10. Accéder à Doméa

En transports en commun

Bus : au départ de la gare de St-Rémy-Lès Chevreuse - Terminus RER B :

- Lignes : 451 « Collège Hélène Boucher » ou 454 « Collège St-François d'Assise » ou 453 « E. Viollet Le Duc » - Arrêt : « Chemin de la Chapelle » puis marcher 497 m jusqu'au Village Séniors Emeis.

- Ligne 39-35-B « Collège de P. de Coubertin » - Arrêt : « Ecoles » puis marcher 0,9 km jusqu'au Village Séniors Emeis.

- Lignes 262 « Gare de Versailles - Château Rive Gauche » ou 39-02 « Gare de Courcelle – Lycée de la Vallée » ou 464 « St-Quentin Gare » - Arrêt : « Place du 14 Juillet » puis marcher 1,1 km jusqu'au Village Séniors Emeis.

- Ligne 263 « Château Gare Rive Gauche » - Arrêt : « Beauplan » puis marcher 914 m jusqu'au Village Séniors Emeis.

- Ligne 39-17 « Gare de La Verrière » - Arrêt : « SKF » puis marcher 0,9 km jusqu'au Village Séniors Emeis.

A savoir : pendant la formation, une navette de la société Services Automobiles de la Vallée de Chevreuse (SAVAC), est mise à disposition gratuitement.

Départ : devant la gare de St-Rémy-Lès Chevreuse - Arrivée : Village Séniors Emeis, où se situe Doméa.

Les horaires sont mis à disposition par Doméa.

Voiture : possibilité de garer son véhicule dans l'enceinte du Village Séniors Emeis.